



Fédération Française de Boxe
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Pantin, le 13 juin 2024

Comité régional : 1 AUVERGNE-RHONE-ALPES
Réunion numéro : 01/24/016 du 15/06/2024 à 19:00:00
Lieu : VERNOUX EN VIVARAIS
Salle : GYMNASSE MUNICIPALE - 328 CHEMIN DE GREIGNAC - 07240 VERNOUX EN VIVARAIS
Organisateur : (3164) BC VERNOUSAIN
BC VERNOUSAIN

Affaire suivie par : Service Boxe Professionnelle
Téléphone : 01.49.42.23.71

PROGRAMME

COMPETITIONS

1/4 FINALE CHALLENGE JEAN CLAUDE BOUTTIER – ELITES 3 – ELITES 2
CATEGORIE SUPER MI MOYENS EN 6X3
ADENET LOUVET THEONE (ELITES 3) VS AWOONOR RICHARD (ELITES 3)
ARBITRE : M. STEPHANE SZKUDELSKI
JUGES : M. BRUNO DUBOIS - M. MOHAMED MECIBAH

CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO
CATEGORIE SUPER LEGERS EN 8X2
RUYER LORVE (ELITES) VS BENYOUB ANISSA (ELITES)
ARBITRE : M. JAMAL ISMAILI
JUGES : M. BRUNO DUBOIS - M. STEPHANE SZKUDELSKI - M. MOHAMED MECIBAH

HORS COMPETITION

CATEGORIE SUPER MI MOYENS EN 6X3
LARCHER ROMAIN (ELITES 3) VS LONDINIÈRE JAMES (ELITES 3)
ARBITRE DESIGNÉ PAR LE COMITÉ REGIONAL

RAPPEL À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, DES CLUBS ET DES DÉLÉGUÉS DE RÉUNION.

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

CONFORMÉMENT AU CODE SPORTIF, L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST OBLIGATOIREMENT DÉLIMITÉ PAR DES BARRIÈRES.

CES BARRIÈRES SONT PLACÉES À 3,50 MÈTRES AU MINIMUM DU RING. L'UNIQUE ACCÈS À L'ESPACE OFFICIEL DE COMPÉTITION EST

OBLIGATOIREMENT CONTRÔLÉ.

LA PROTECTION DU PUBLIC, DES BOXEURS ET DES OFFICIELS DEVRA ÊTRE ASSURÉE TOUT AU LONG DE LA SOIRÉE ET SERA PLACÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLUB ORGANISATEUR, QUI DEVRA PRÉVOIR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ADAPTÉ ET FIABLE.

LE OU LA DÉLÉGUÉE DE RÉUNION DEVRA S'ASSURER QUE CES DISPOSITIONS SONT SCRUPULEUSEMENT RESPECTÉES AVANT DE FAIRE DÉBUTER LA MANIFESTATION.

CONCERNANT LES BOXEURS ÉTRANGERS, EN CAS DE PROBLÈME, UN MAIL PEUT ÊTRE ADRESSÉ AUX ADRESSES SUIVANTES :

BOXEPRO@FF-BOXE.COM; BOXEPRO2@FF-BOXE.COM

LE DÉLÉGUÉ TRANSMET À LA F.F.B., SOUS 48 HEURES LE PROCÈS VERBAL DE RÉUNION. EN CE QUI CONCERNE LES COMBATS AMATEUR, IL TRANSMET LE P.V. DIRECTEMENT À SON COMITÉ REGIONAL.